

DÉPARTS GROUPES



PAUL GAUGUIN ET HILTON MOOREA

TAHITI | RAIATEA | TAHA'A | BORA BORA | MOOREA

AU DÉPART DE LOS ANGELES

TOURS CHANTECLERC
la qualité à tous prix

Paul Gauguin
CRUISES



Hilton

À PARTIR DE

6 249\$*

14 JOURS / 12 NUITS / 30 REPAS



JOUR	PORT	ARRIVÉE	DÉPART
Samedi	Papeete, Tahiti	Embarquement à 15h00	22h00
Dimanche	Raiatea	11h00	18h00
Lundi	Taha'a	9h00	17h00
Mardi	Bora Bora	8h00	nuit à Bora Bora
Mercredi	Bora Bora		18h00
Jeudi	Moorea	8h00	nuit à Moorea
Vendredi	Moorea		17h00
	Papeete	19h30	nuit à Papeete
Samedi	Papeete	Débarquement à 09h00	

Air Tahiti Nui

PRIX PAR PERSONNE, EN \$ CAN OCCUPATION DOUBLE		14 JOURS
DATES	PROMO 90 JOURS	PRIX RÉGULIER
Du 15 au 28 juillet 11	6 799	6 849
Du 04 au 17 nov. 11	6 399	6 449

MINIMUM 2 PASSAGERS

NOS PRIX COMPRENNENT

- vols internationaux entre Los Angeles et Papeete avec Air Tahiti Nui
- accueil traditionnel polynésien
- 1 nuit au Manava Suite Tahiti (chambre standard)
- déjeuner au Manava Suite Tahiti
- 7 nuits de croisière sur le Paul Gauguin au départ de Tahiti (cabine catégorie F avec hublot)
- tous les repas (durant la croisière)
- sélection de vins et spiritueux durant la croisière
- boissons gazeuses et eau minérale durant la croisière
- pourboires au personnel du navire
- 4 nuits au Hilton Moorea Lagoon Resort (bungalow sur pilotis)
- 2 repas par jour au Hilton Moorea Lagoon Resort
- traversier entre Tahiti et Moorea
- tous les transferts
- vol entre Moorea et Tahiti
- taxes d'aéroports, portuaires et frais de services : 425 \$

Note : une taxe de ville de ± 2 \$ Can par personne et par nuit est payable sur place



*Prix par personne, en occupation double, incluant toutes les taxes et réductions selon les conditions de la brochure Horizons lointains 2011. Les prix de cette publicité peuvent être modifiés advenant une augmentation de nos coûts. Voir à ce sujet les conditions générales de la brochure Horizons lointains 2011, rubrique « Prix et garantie de prix ». La TPS et la TVQ sont incluses lorsque applicables. Les prix n'incluent pas le coût de la contribution des clients au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages détaillants de 3,50 \$ CAN par tranche de 1 000 \$ CAN. Titulaire du permis du Québec.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
www.tourschanteclerc.com

#43603-01/06/2011